

Conseil départemental



Réunion du 16 novembre 2022

VOEU
pour l'application du bouclier tarifaire énergétique
en faveur des publics les plus fragiles

Après avoir mis en place le bouclier tarifaire pour les particuliers, le Gouvernement a annoncé vouloir aider les entreprises et les collectivités locales en difficulté.

Toutes les structures sont en effet touchées par une augmentation importante des coûts de l'énergie, x2, x3, voire x4 selon les marchés qui se négocient en ce moment. Notre Département n'en est pas exclu et prévoit une hausse de 2,2 M€ en 2023.

Ainsi, les Communes de moins de 10 employés et moins de 2 M€ de recettes bénéficient du bouclier tarifaire des particuliers, grâce à leur accès au tarif réglementé de vente d'électricité. Les autres Communes pourront avoir accès à un dispositif de soutien en cas de forte diminution de leur épargne brute et le projet de loi de finances 2023 devrait encore élargir ce prisme avec la mise en place d'un «amortisseur électricité » dont le mode d'emploi reste à préciser.

Le Département de l'Indre souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les bailleurs sociaux, les associations caritatives et les établissements hébergeant les personnes âgées et handicapées, afin de protéger les publics les plus défavorisés. Ces structures et leurs résidents sont fortement impactés par les hausses du coût de l'énergie.

Nous nous retrouvons, aujourd'hui à engager des sommes très importantes dans l'énergie alors que l'urgence est de mobiliser nos financements pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Le Département de l'Indre a voté en avril un second plan d'efficacité énergétique de 30 M€. Il souhaite le concours de l'État dans la mise en œuvre de ce plan, au-delà de la DSID, la Région Centre-Val de Loire ayant refusé sa participation au titre des conventions Région-Département.

Enfin, la France, avec l'accroissement de son parc nucléaire et le développement des énergies renouvelables, et ce dans un contexte de sobriété énergétique, pourrait retrouver un avantage compétitif en matière d'électricité, si ce marché européen était décorrélé du gaz fortement impacté par la guerre en Ukraine et d'une façon générale pour diminuer très fortement l'approvisionnement en énergies fossiles.

En conséquence, le Conseil départemental de l'Indre, réuni en séance le 16 novembre :

- demande à l'État de préciser le mécanisme de soutien pour les collectivités en matière « d'amortisseur électricité » pour 2023 mais aussi de prendre en considération les associations caritatives (Banque Alimentaire, Restos du Cœur...) et d'éviter un nouvel alourdissement de charges pour les bailleurs sociaux, les établissements publics et les organismes à but non lucratif d'hébergement des personnes âgées, handicapées et de protection de l'enfance, toutes structures accueillant des publics en situation de fragilité ;
- demande au Gouvernement et aux parlementaires de travailler en urgence à un soutien financier et d'ingénierie dans la transition et la sobriété énergétique des collectivités ;
- demande, après l'annonce au congrès des Départements de France de Madame la Première Ministre de consacrer 200 M€ aux Départements dans le cadre du « fonds vert », d'aller au-delà et de penser aux établissements sociaux et médico-sociaux, notamment les EHPAD, dont le grand chantier de modernisation a été retiré des contrats de plan Etat-Région ;
- enfin, demande que le Gouvernement entre en discussion avec l'Europe pour obtenir, comme l'Espagne et le Portugal, une sortie provisoire du marché européen de l'électricité, afin que le prix de l'électricité ne soit plus indexé sur celui du gaz.

*
* *

Ce vœu a recueilli l'avis favorable de la COMMISSION des FINANCES et de la SOLIDARITE TERRITORIALE lors de sa réunion du 7 novembre 2022.